

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



"JE VIS COLLECTIF,
JE PARTICIPE **ACTIF**
DANS MA VILLE"



LA PARTICIPATION CITOYENNE À ANNEMASSE

UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LA CONTINUITÉ

Cette Charte s'inscrit en continuité des actions menées par la collectivité depuis son Agenda 21 et la démarche « Annemasse ma Ville demain ». Elle remplace celle approuvée en 2016 qui présentait certains outils de consultation de la population.

Cette année, c'est une nouvelle étape qui est proposée et formalisée dans le présent document. Il présente un modèle de participation citoyenne adapté à notre commune en exposant les rôles, les missions de chacun-e, habitant-e-s (citoyen-ne-s, usager-ère-s), agents de la collectivité et élu-e-s. Ces trois acteurs de la démocratie sont incontournables et œuvrent collectivement pour le bien commun dans une posture de confiance réciproque.

Par la Charte 2022 de la Participation Citoyenne, la Ville d'Annemasse affirme sa volonté d'inscrire la co-construction, la coopération et la consultation des Annemassien-ne-s dans toutes les actions que ses élu-e-s engageront.

UN OUTIL CO-CONSTRUIT

Cette Charte est le fruit d'une démarche de co-élaboration avec les acteur-ice-s de la démocratie participative : habitant-e-s, élu-e-s et fonctionnaires de la Ville y ont contribué. Elle pose les principes et les usages d'un processus participatif vertueux, soit en associant les habitant-e-s dans l'élaboration d'un projet municipal, afin d'éclairer la décision de leurs représentant-e-s, soit en leur permettant d'exposer leurs idées et leurs aspirations.

Elle garantit une participation de tou-te-s, libre et inclusive, accessible et lisible dans la construction des politiques municipales, selon un périmètre et des moyens définis au cas par cas. Bien évidemment, cette charte évoluera au fil du temps en s'enrichissant des retours d'expériences des différentes démarches de participation citoyenne mises en œuvre dans la commune.

UN AVENIR À IMAGINER ENSEMBLE

La Charte est l'outil qui permet de développer le plaisir que l'on peut avoir à vivre ensemble, à être en relation, à se comprendre mutuellement et à s'intéresser chacun-e à sa ville. En cela, elle permet de redonner confiance en l'action publique en renforçant le pouvoir de chacun-e, d'agir ensemble et de s'impliquer par un dialogue renouvelé et étendu à un nombre croissant de concitoyen-ne-s. Elle renforce et complète la démocratie représentative, sans s'y substituer, en portant une attention particulière aux personnes qui sont le plus en difficulté et/ou les plus éloignées de l'action publique.

Elle constitue donc un véritable contrat moral et politique entre les élu-e-s, les fonctionnaires, les associations et les citoyen-ne-s. Elle répond au souhait d'une vigilance plus soutenue sur la manière dont sont conduites les affaires publiques, d'une implication plus grande et plus quotidienne dans la gestion du cadre de vie, à l'émergence d'un nouveau sens collectif et à un besoin d'agir ensemble. L'action publique n'est efficace que si elle implique les habitant-e-s.



« Pour réussir l'avenir d'Annemasse, nous avons besoin de l'action de tou-te-s. »

Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

UNE PARTICIPATION LARGE ET ADAPTÉE

LES 4 NIVEAUX DE LA PARTICIPATION

LA PARTICIPATION CITOYENNE À ANNEMASSE EST DÉCLINÉE SOUS 4 FORMES. IL NE S'AGIT PAS D'UNE ÉCHELLE DE VALEUR, MAIS D'UNE ADAPTATION DE LA PARTICIPATION AU CONTEXTE ET AUX CONTRAINTES DU PROJET.



DIFFÉRENTES FORMES PEUVENT COEXISTER DANS UNE MÊME DÉMARCHE :



1 L'information locale :
Claire et pédagogique, elle permet aux citoyen-ne-s de monter en compétence et de faire connaître certains sujets, enjeux et intentions de la collectivité.



2 La consultation :
Elle invite les citoyen-ne-s à prendre position sur une question précise pour éclairer la décision des élu-e-s. Les retours sur les consultations contribuent à la transparence de l'action publique.



3 La concertation :
Elle ouvre le dialogue sur un projet et permet la confrontation des points de vue et intérêts des différent-e-s acteur-ice-s de la ville. Elle prépare les élu-e-s à se prononcer sur la décision finale en tenant compte des échanges.



4 La co-élaboration :
Elle rassemble les citoyen-ne-s sur des projets qu'ils ou elles portent ou sur des projets de la Ville. La population, force de proposition, participe à toutes les étapes : de la conception à la mise en œuvre.

ENTREtenir LE LIEN DE PROXIMITÉ ENTRE LES **ACTEUR-RICE-S** DE LA VILLE

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE ET SA VITALITÉ REPOSENT SUR DES ÉCHANGES ENTRE ACTEUR-RICE-S OÙ CHACUN-E TROUVE SA PLACE.



1 Les élu-e-s



Choisi-e-s au suffrage universel par les électeur-ric-e-s, ils et elles portent la voix des Annemassien-ne-s et prennent les décisions dans la gestion de la Ville et de l'Agglomération.

La participation citoyenne leur permet d'avoir un éclairage extérieur enrichi de la réflexion des habitant-e-s sur leurs décisions.



2 Les citoyen-nes

Les habitant-e-s et usager-ère-s

Ils et elles sont expert-e-s du territoire et le connaissent bien. En partageant leurs points de vue, ils et elles orientent les décisions et font émerger des projets. Tou-te-s les annemassien-ne-s sont légitimes à participer directement en leur nom propre.

Regroupé-e-s en associations

Ils et elles peuvent se réunir autour d'une cause commune et porter la voix d'un collectif. Les associations fédèrent de nombreuses personnes, recueillent puis diffusent leur parole. De ce fait, elles sont un lien fort entre la mairie et les habitant-e-s pour ce qui est de la participation citoyenne et du développement du lien social. Elles sont en capacité de créer des projets citoyens et de les porter, soit en autonomie, soit avec le soutien des services de la mairie.



3 Les services de la Ville

Les agents de la Ville apportent l'expertise technique dans le développement des projets, aident les élu-e-s à prendre des décisions puis les mettent en œuvre.



Pour chaque projet Ville, les services intègrent les habitant-e-s au niveau de participation adéquat. Pour chaque projet citoyen, ils accompagnent la co-construction et la traduisent en propositions techniques.



CO-CONSTRUCTION

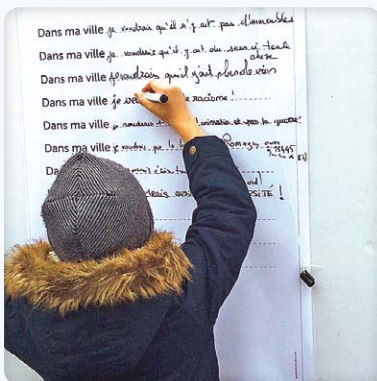
LES THÉMATIQUES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

LE TRAVAIL DE CO-CONCEPTION DE LA CHARTRE AVEC LES CITOYEN-NE-S, LES SERVICES ET LES ÉLU-E-S A PERMIS DE DÉFINIR 3 THÉMATIQUES TRANSVERSALES SUR LESQUELLES LA PARTICIPATION CITOYENNE EST PERTINENTE.



Développer le lien social et la vie de quartier

Le développement du sentiment d'attachement à son quartier se fait en sollicitant les habitant-e-s sur des questions concrètes, aux implications directes sur leur cadre de vie et leur vécu. En allant directement à la rencontre des habitant-e-s dans leur quotidien, des personnes qui ne se seraient pas exprimées autrement sont invitées à prendre la parole et peuvent découvrir qu'elles sont écoutées.



Le sentiment d'appartenance se crée en proposant des moments forts, fêtes et évènements fédérateurs, créateurs de lien social. Intégrer les riverain-e-s à l'animation de quartier favorise le vivre ensemble.



Imaginer la ville ensemble

Imaginer la ville de demain nécessite une réflexion sur le long terme et à grande échelle sur des sujets complexes tels que l'écologie, l'urbanisme, les mobilités ou l'animation du territoire. Pour comprendre les enjeux liés à ces domaines et proposer des solutions à la fois pertinentes et innovantes, les citoyen-ne-s auront besoin d'être informé-e-s, voir formé-e-s pour maîtriser certains outils et notions techniques.



Valoriser les droits culturels

Intégrer les citoyen-ne-s dans la définition des politiques culturelles d'Annemasse permet d'en étoffer l'offre et d'intégrer la diversité d'origine culturelle de la population. L'interculturalité est un levier puissant du vivre ensemble dans la cité.

UNE MÉTHODE CO-CONSTRUITE ET ÉVOLUTIVE

POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE À ANNEMASSE DE QUALITÉ, TOU-TE-S LES ACTEUR-RICE-S S'ENGAGENT À SUIVRE QUELQUES PRINCIPES PRÉALABLES À TOUTE ACTION PARTAGÉE.

👍 LES PRINCIPES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Des actions participatives qui s'inscrivent dans un cadre communal

La participation citoyenne à Annemasse doit prendre en compte la réalité du territoire et de ses capacités. Ainsi un projet participatif doit :

- 1 Relever des compétences municipales et non de celles d'autres collectivités (Agglomération, Département, Région, État)
- 2 Respecter les cadres légaux et réglementaires en vigueur
- 3 Répondre à des préoccupations d'intérêt général au profit du plus grand nombre et non de petits groupes défendant des intérêts particuliers
- 4 Être adapté aux contraintes techniques et financières en tenant compte des ressources de la Ville et de ses services.

Des actions participatives qui portent certaines valeurs

La participation citoyenne à Annemasse affirme des valeurs dont les plus importantes sont :

- L'inclusivité (accepter chaque personne pour qui elle est)
- La solidarité
- La transparence
- Le dialogue constructif et la prise en compte de la parole
- Le développement durable.



LES ENGAGEMENTS



De la municipalité et des services

Pour toutes les démarches participatives, la Ville d'Annemasse s'engage à :

- Communiquer et informer
- Écouter et dialoguer
- Soutenir et valoriser la vie associative
- Être inclusive
- Agir localement en faveur du développement durable
- Réfléchir à la possibilité d'appuyer la recherche de financements adaptés
- Faire évoluer le service public.



Des habitant-e-s et des associations

Pour toutes les démarches participatives, les citoyen-ne-s et associations s'engagent à :

- S'exprimer avec sincérité
- Respecter les différences de point de vue
- Rechercher l'intérêt général
- Trouver une solution valable pour tout le monde
- Concourir à la transition écologique.



UN DOCUMENT ÉVOLUTIF POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LA RÉALITÉ



Dans une démarche d'amélioration de ses services à la population, la Ville d'Annemasse souhaite renforcer la participation citoyenne.

Cette volonté de faire toujours mieux se traduit, entre autres, par la nécessité de réinterroger la charte de la participation citoyenne régulièrement, à l'initiative de la commune ou à celle de collectifs citoyens, pour s'assurer de son actualité.



UN **CONTRAT** MORAL ENTRE LES CITOYEN-NE-S ET LEURS REPRÉSENTANT-E-S

UNE FORME DE PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE POUR AMÉLIORER LES PROJETS DE LA VILLE

La participation citoyenne est ancrée de longue date dans le fonctionnement de la Ville d'Annemasse. L'habitude a été prise de consulter les habitant-e-s sur les projets (Agenda 21, Annemasse ma Ville demain, Cafés Chantiers...). Le présent document réaffirme ce positionnement et doit permettre de le développer.



Éclairer les décisions de l'équipe municipale

En inscrivant l'expertise d'usage comme un outil d'aide à la décision, les élu-e-s et les technicien-ne-s de la Ville s'assurent que les projets correspondent aux attentes du territoire et de ses habitant-e-s. C'est en mettant en synergie ces deux forces que l'on rassemble les conditions de réussite d'un projet.

Les citoyen-ne-s ont donc un rôle d'observateur-ric-e-s des décisions et de suivi de l'action publique, ce qui permet d'éviter les remises en question tardives et coûteuses.



Valoriser la position du citoyen-ne expert-e de son cadre de vie

Les habitant-e-s connaissent leur environnement mieux que quiconque. Reconnaître leur expertise d'usage comme complémentaire à l'expertise technique des services de la Ville légitime leur capacité d'intervention sur leur milieu, permet de susciter l'adhésion et l'appropriation du projet.



Réinvestir les Annemassien-ne-s dans la vie de la commune

Un enjeu fort sera d'aller au contact des gens, de les rencontrer là où ils vivent, où ils travaillent, où sont leurs loisirs. Il s'agira d'intéresser également les individus éloignés ou exclus, pour mobiliser la population dans sa diversité.

Si la Ville inclut les citoyen-ne-s souhaitant participer à ses actions, elle cherche aussi à les impliquer en tant que bénévoles sur les manifestations et les actions développées sur son territoire.

UNE VOLONTÉ DE VOIR ÉMERGER DES PROJETS COLLECTIFS



Favoriser une co-construction généralisée à tous les champs d'action de la Ville pour apporter un autre regard



La force des citoyen-ne-s est de pouvoir faire émerger des besoins et des envies non-identifiés par la collectivité et de s'en saisir. Leur participation spontanée est vectrice

d'innovation et de renouveau dans la façon de gérer et de créer la ville.

Pour la Ville, accompagner et stimuler les initiatives locales dès leur commencement permet d'assurer leur bonne gestion et animation par les citoyen-ne-s porteur-euse-s.



Permettre la constitution de collectifs citoyens ou associatifs

La participation libre des citoyen-ne-s pour le bien commun nécessite une confiance mutuelle entre la société civile et la Ville. En assurant la continuité de ce lien de confiance, la coopération et le partage des responsabilités se feront dans la bonne entente.

La création de collectifs citoyens sous forme de communautés d'intérêts partagés (comme autour d'un jardin commun ou d'une manifestation de quartier) doit être favorisée par la Ville. Mais le développement de projets citoyens de pairs à pairs, sans implication de la mairie dans la gestion, est toujours possible.

Donner plus de visibilité aux initiatives associatives permet aux bénévoles d'y participer plus facilement et aux associations de mobiliser plus simplement pour leurs actions et leur fonctionnement.



DES **MOYENS** PARTAGÉS POUR IMAGINER LA VILLE ENSEMBLE

DIFFUSER, FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER LES OUTILS PARTICIPATIFS



La Charte de 2016 a permis la mise en place d'outils participatifs que la Ville souhaite conserver, notamment :

- Les rencontres **Parlez-Nous Franchement** pour interpellier, poser des questions ou formuler des propositions aux élu-e-s lors d'une balade dans un quartier
- Les procédures de concertation et de co-construction des espaces publics
Ex : piétonnisation du centre-ville, cafés chantiers pour les parcs Clemenceau, Mila Racine et Eugène Maître
- L'application mobile **Clic Annemasse** (sur Android et IOS)
- Le **Conseil Citoyen du Perrier** constitué d'habitant-e-s qui agissent pour améliorer le quotidien dans le quartier et le quartier lui-même
- Le **tiers-lieu la Bulle**, un endroit fait pour et par tou-te-s
- Le **forum des associations** pour valoriser le milieu associatif local et créer du lien inter-associatif
- Diverses démarches de concertation et de co-construction (animation, éducation, culture, évènementiel...).

D'autres outils participatifs sont des obligations légales, comme la concertation réglementaire en matière d'urbanisme qui s'accompagne de registres de recueil et de réunions publiques.

CRÉER DES OUTILS ET OPPORTUNITÉS POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CO-CONSTRUCTION

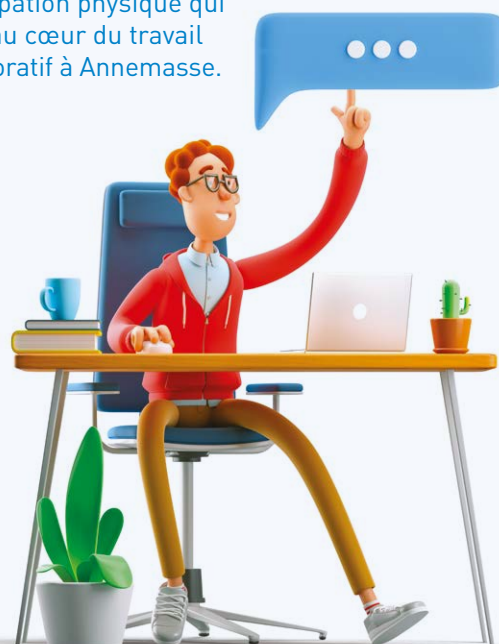


La présente charte est l'occasion de réévaluer l'impact et de moderniser, si besoin, les actions en cours. Lorsque de nouvelles instances citoyennes seront développées, il sera important de disposer d'une offre globale lisible et compréhensible pour tout le monde.

La plateforme ***imaginons-annemasse.fr*** devient le nouveau pivot dans la relation entre la Ville et les citoyen-ne-s.

L'utilisation de cet outil permet d'envisager de nouvelles sources de participation, d'atteindre plus de personnes, de faciliter la mise en contact, de fédérer autour d'initiatives et de relayer des appels à projets citoyens.

Il viendra compléter la participation physique qui reste au cœur du travail collaboratif à Annemasse.



RÉINTERROGER LA DÉMARCHE POUR CRÉER DES FORMES DE PARTICIPATION INNOVANTES



La participation citoyenne n'est pas innée. Passer d'une posture de consommation de l'action publique à un rôle d'acteur-riche nécessite un apprentissage de la citoyenneté active qui s'exprime à différentes échelles et différents niveaux d'investissement.

En favorisant et en valorisant l'implication citoyenne dans l'action publique et la co-construction de projets à l'échelle de la ville, de nouvelles formes de participation apparaîtront. Il conviendra donc de questionner régulièrement la présente charte pour s'assurer de son actualité.



« Notre destin n'est pas écrit pour nous, il est écrit par nous »,

Barack Obama,
44^e président des États-Unis



La Charte de la Participation Citoyenne 2022 de la Ville d'Annemasse s'inscrit dans la continuité des actions participatives menées depuis plusieurs mandats par l'équipe municipale.

Elle exprime la volonté d'assurer une participation citoyenne large et adaptée, explique les différentes formes d'implication citoyenne, le rôle des parties prenantes et les thématiques identifiées pour développer l'implication citoyenne.

Cette nouvelle version de la Charte de la Participation Citoyenne a été co-construite avec les citoyen-ne-s, les élu-e-s et les services de la mairie. Le cadre et les valeurs des projets participatifs ainsi que les engagements des partenaires ont été co-élaborés lors d'ateliers ouverts.

La Charte est une forme de contrat moral entre les citoyen-ne-s et leurs représentant-e-s. Elle affirme l'importance de l'expertise citoyenne dans les projets de la Ville et ouvre à la co-construction de projets identifiés par la population Annemassienne.

Avec cette Charte, la Ville d'Annemasse se dote d'un cadre stratégique pour valoriser ses actions participatives, pour innover et pour créer de nouvelles opportunités en s'appuyant sur l'intelligence collective du territoire.

La plateforme interactive ***imaginons-annemasse.fr*** complète ce cadre par une solution opérationnelle novatrice, qui offre de nouvelles façons de participer et de fédérer autour d'initiatives citoyennes.



Service Citoyenneté

Démocratie Participative

+33 (0)4 50 95 07 00 / +33 (0)6 35 17 50 32

imaginons@annemasse.fr

IMAGINONS-ANNEMASSE.FR

